



COMMUNE DE MONTIGNARGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1 :

Il sera procédé, du **27 octobre 2025, 9h00, au 28 novembre 2025, 18h00** à une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Montignargues pour une **durée de 33 jours**.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme, soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, mis à l'enquête publique a notamment pour objectif de :

Maitriser le développement urbain et l'accueil de population en adéquation avec les objectifs définis par les documents de rang supérieur, notamment le SCoT Sud Gard et le PLH de Nîmes Métropole ;

Conforter et adapter l'offre de logement aux besoins de la population, notamment en confortant la réalisation de parcours résidentiel et en favorisant la mixité ;

Corréler l'ensemble du projet à une nécessaire maîtrise de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, fondement principal des nombreuses évolutions réglementaires intervenues depuis 10 ans ;

Prendre en compte la capacité des réseaux pour le développement communal ;

Prendre en compte la gestion des risques dans l'aménagement du territoire [...].

ARTICLE 2 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil municipal de Montignargues se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur Bernard DALVERNY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M Jean-Philippe DJAAI en qualité de suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E25000110/30 du 09/09/2025.

ARTICLE 4 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux lieux suivants :

- **Pour la version papier** : En Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues :
 - **Aux jours et heures d'ouverture habituels** (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 15h00 à 17h30**.
 - **Sur les horaires des permanences du commissaire** tels que définis à l'article 6 ;
- **Pour la version numérique** :
 - Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme) ;
 - Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier**.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Montignargues pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **27 octobre 2025 au 28 novembre 2025** :

- **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 4)** ;
- **En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : **epplu.montignargues@gmail.com** ; les observations, propositions et contrepropositions envoyées par courriel seront annexées au registre d'enquête publique ;
- **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur – Mairie de Montignargues, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 6 :

Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Permanence n°1 : **le lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00** ;
- Permanence n°2 : **le jeudi 13 novembre de 14h00 à 17h00** ;
- Permanence n°3 : **le vendredi 28 novembre de 15h00 à 18h00**.

ARTICLE 7 :

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Véronique POIGNET-SENGER, maire de la commune de Montignargues dont les coordonnées sont : 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues.

ARTICLE 8 :

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en Mairie et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal. Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme).

ARTICLE 9 :

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique N° 2025/ 027 fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en Mairie.

Fait à Montignargues, le 30/09/2025

Le Maire,

Véronique POIGNET-SENGER.

